



AR Prefecture

083-218300887-20260331-2026025-DE  
Reçu le 09/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEOULES**  
**Séance du 31 mars 2026 à 18 heures**

L'an deux mille vingt-six, aux date et heure susmentionnées, le conseil municipal de la commune de Néoules, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de madame le maire, Sophie ABOUDARAM.

**Présents :** Sophie ABOUDARAM – Christophe LACOMBE – Karine BILLAULT – Patrick GUARINOS – Daphné YETERIAN – Nicole LEBON – Laurence GASSIER – Jacques OLES – Laurène PEREZ – Clément SIMON – Françoise BERTHOLET – Fouad ABBAOUI – Charlotte PARTOUCHE – Christian TRIVERO – Isabelle GATTI – Jean-Daniel WIDMAIER – Fabien COLOMBAN – Emilie CLEMENT – Guillaume BERNARDEAU – Mireille GALIZIA Rodolphe HUBERT

**Absents excusés :** Mikaël SCHNEIDER – Kévin MARTIN

**Ont donné pouvoir :** Mikaël SCHNEIDER à Jean-Daniel WIDMAIER – Kévin MARTIN à Karine BILLAULT

**Date de la convocation :** 25.03.2026

**Nombre de membres composant l'assemblée :** 23

**Nombre de membres présents :** 20 jusqu'au point n°5 – 21 à partir du point n° 6

**Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :** 22 jusqu'au point n°5 – 23 à partir du point n°6

**Quorum (12) :** Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T, madame Laurène PEREZ est désignée secrétaire de séance.

**Délibération n°2026-025 – Désignation des membres de la commission marchés à procédure adaptée (MAPA)**

Rapporteur : madame le maire Sophie ABOUDARAM

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n°2026-024 en date du 31 mars 2026 portant création de la commission marchés à procédure adaptée (MAPA) ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres de la commission marchés à procédure adaptée ;

CONSIDERANT que sa composition est librement fixée par le conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que la commission MAPA est composée :

- Du maire, président
- De 3 membres titulaires
- De 3 membres suppléants

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de désigner les membres de la commission marchés à procédure adaptée à main levée.

2 listes sont déposées.

Les listes déposées sont les suivantes :

LISTE A :

Titulaires	Patrick GUARINOS	Suppléants	Christophe LACOMBE
	Françoise BERTHOLET		Fouad ABBAOUI
	Jacques OLES		Isabelle GATTI

LISTE B :

Titulaires	Fabien COLOMBAN	Suppléants	Rodolphe HUBERT
	Guillaume BERNARDEAU		Guillaume BERNARDEAU
	Rodolphe HUBERT		Fabien COLOMBAN

## AR Prefecture

083-218300887-20260331-2026025-DE  
Reçu le 09/04/2026

### Résultats :

Votants : 23  
Liste A : 18 voix  
Liste B : 5 voix

### Sont désignés, à la majorité, membres de la commission marchés à procédure adaptée (MAPA) :

Titulaires	Patrick GUARINOS	Suppléants	Christophe LACOMBE
	Françoise BERTHOLET		Fouad ABBAOUI
	Jacques OLES		Isabelle GATTI

Adopté en séance publique le 31 mars 2026.

Le maire,  
Sophie ABOUDARAM

S. Abo

